

LE MANIFESTE DE L'EAU

Par le Comité International
pour le Contrat Mondial sur l'Eau

1998

L'EAU
EST ÉGALE
POUR TOUS

FICHIER
2005



LE DROIT À LA VIE

Nous venons de l'Afrique, de l'Amérique Latine, de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Europe. Nous nous sommes réunis en 1998 sans aucune légitimité et sans aucune représentation si non celle d'être des citoyens préoccupés du fait qu'1 milliard et 400 millions d'habitants de notre planète sur 5 milliards et 800 millions n'ont pas accès à l'eau potable. Actuellement le grand risque est que dans l'an 2020, quand la population mondiale sera de l'ordre de 8 milliards d'êtres humains, le numéro de personnes sans accès à l'eau potable augmente à plus de 3 milliards. Et ceci est inacceptable. Nous pouvons et nous devons empêcher que l'inacceptable devienne possible. Comment?

Nous sommes convaincus qu'il est possible rejoindre un tel objectif si on suit et on met en pratique les principes et règles décrits ci-dessous:

L'EAU «SOURCE DE VIE» EST UN BIEN COMMUN QUI APPARTIENT À TOUS LES HABITANTS DE LA TERRE

En tant que source de vie non substituable pour l'écosystème, l'eau est un bien vital qui appartient à tous les habitants de la terre en commun. Il n'est permis à personne, individu ou groupe, de s'en approprier à titre de propriété privée. L'eau est patrimoine de l'humanité. La santé individuelle et collective dépendent d'elle. L'agriculture, l'industrie et la vie domestique sont profondément liées à elle. Son caractère «non substituable» implique que l'ensemble d'une communauté humaine – et chacun de son membre – doit avoir accès à l'eau, et en particulier, à l'eau potable, dans la quantité et la qualité nécessaires et indispensables à la vie et aux activités économiques. Il ne peut y avoir production de richesse sans accès à l'eau. L'eau ne peut être confrontée à aucune autre ressource: elle ne peut être objet d'échange commercial de type lucratif.

LE DROIT À L'EAU EST UN DROIT INALIÉNABLE, INDIVIDUEL ET COLLECTIF

L'eau appartient plus à l'économie des biens communs et de la distribution de la richesse qu'à l'économie privée, basée sur l'accumulation individuelle et aux autres formes d'expropriation de la richesse. Dans le passé la con-division de l'eau a été le plus souvent l'une des principales causes des inégalités sociales, la civilisation d'aujourd'hui reconnaît l'accès à l'eau comme un droit fondamental, inaliénable, individuel et collectif. Le droit à l'eau est une part de l'éthique de base d'une bonne société et d'une bonne économie. C'est le devoir de la société dans son complexe et aux différents niveaux d'organisation sociale de garantir le droit d'accès, selon le double principe de co-responsabilité et de subsidiarité, sans discriminations de race, de sexe, de religion, de revenu ou de classe sociale.

L'EAU DOIT CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES, LES COMMUNITÉS, LES PAYS, LES GENRES, LES GÉNÉRATIONS.

Les ressources d'eau sont distribuées de façon inégale. Les revenus le sont également. Ceci ne signifie pas qu'il doit y être aussi inégalité en ce qui concerne l'accès à l'eau entre les personnes, les communautés et les régions. En outre, l'inégalité dans la distribution de l'eau et de la richesse financière n'implique pas que les personnes riches d'eau et riches économiquement peuvent en faire l'utilisation qu'elles veulent, la vendre (ou l'acheter) à l'externe pour en dériver le profit maximum (ou plaisir maximum). Dans de nombreuses régions du monde, l'eau reste une source d'inégalité entre les femmes et les hommes, car ces dernières portent tout le poids des travaux domestiques qui dépendent de l'eau. Ces inégalités doivent être supprimées. Sur notre planète, il y a encore trop de guerres liées à l'eau parce que beaucoup d'États continuent à utiliser l'eau comme un instrument à support de leurs intérêts stratégiques de type geo-

economiques à fin d'acquérir un pouvoir dominant sur la région environnante. C'est possible libérer l'eau de l'influence des États orientés sur la domination. L'eau est «res publica».

**L'ACCÈS À L'EAU AVIENT NÉCESSAIREMENT À TRAVERS
PARTENARIATS. IL EST TEMPS D'ALLER OUTRE LA LOGIQUE
DES «SEIGNEURS DE LA GUERRE» ET DES CONFLITS
ÉCONOMIQUES POUR LE CONTRÔLE ET LA CONQU
TE DES MARCHÉS**

La citoyenneté et la démocratie se basent sur la coopération et le respect mutuel. Un partenariat pour l'eau est le principe inspirateur qui est à la base de tous les projets (par exemple «le contrat du fleuve») qui ont permis la solution aux conflits que dans certaines régions du monde ont traditionnellement empoisonné les relations entre pays appartenant au même bassin hydrographique. Nous soutenons un vrai partenariat public/privé au niveau local, national et mondial. Une gestion de l'eau soutenable non seulement peut, mais elle doit être fondée sur le respect des diversités culturelles et sur le pluralisme socio-économique. Le partenariat le plus soumis (comme ça arrive dans le contexte actuel) à la logique et aux intérêts des acteurs privés en compétition continue et réciproque pour conquérir le marché, ne peut qu'endommager l'objectif d'assurer l'accès à l'eau conformément aux règles d'une «soutenabilité» globale intégrée.

NOUS CROYONS QUE LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE POUR L'EAU DOIT ÊTRE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE SELON LES PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ ET D'UTILITÉ

Assurer l'accès à l'eau pour les besoins vitaux et fondamentaux de chaque personne et de chaque communauté humaine est une obligation pour la société entière. C'est la société qui doit s'assumer collectivement les coûts relatifs à la récolte, à la production, au dépôt, à la distribution, à l'utilisation, à la conservation et au recyclage de l'eau, en vue de la fourniture et de la garantie d'accès de l'eau dans la quantité et la qualité minimales indispensables. Les coûts (inclus les effets externes négatifs qui ne sont pas considérés dans les prix du marché) sont des coûts sociaux communs qui doivent être soutenus par la collectivité entière. Ce principe assume une valeur encore plus importante et significative au niveau d'un pays, du continent et de la société mondiale. Le financement doit être assuré à travers une re-distribution collective. Les mécanismes de fixation des prix individuels, selon un système de progressivité, interviennent à partir d'un niveau d'utilisation de l'eau outre le minimum vital indispensable. Au-dessus de ce minimum vital, il est en fait correct que les prix soient fonction de la quantité utilisée. Ce n'est pas parce que quelqu'un peut se permettre de payer des prix élevés qu'il a le droit d'utiliser une quantité illimitée et non raisonnable d'eau.

L'EAU EST «LE PROBLÈME» DES CITOYENS

Créer les conditions nécessaires pour assurer l'accès effectif et soutenable à l'eau, est un problème qui concerne tous les membres de la société. C'est aussi un thème intergénérationnel. C'est en fait le devoir des générations actuelles d'utiliser, valoriser, protéger et conserver les ressources d'eau de manière que les générations futures puissent jouir de la même liberté d'action et de choix que nous aujourd'hui souhaitons. **Les citoyens doivent être au centre du processus**

décisionnel. La gestion intégrée et soutenable de l'eau appartient à la sphère de la démocratie. Ce n'est pas le problème des compétences et du know how des techniciens, des ingénieurs et des banquiers. Les usagers peuvent et doivent jouer un rôle clé à travers les choix et les modes de vie raisonnables, équitables et responsables, nécessaires pour assurer la soutenabilité économique, sociale et environnemental.

LA POLITIQUE DE L'EAU IMPLIQUE UN HAUT DEGRÉ DE DÉMOCRATIE AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL, CONTINENTAL ET MONDIAL

Par définition l'eau demande une gestion décentralisée et transparente. Les institutions de démocratie représentative existantes doivent être renforcées. De nouvelles formes de gouvernement doivent être créées. **La démocratie participative est inévitable.** Ceci est possible avec ou sans l'aide des nouvelles technologies informatiques et de communication, au niveau des communautés locales, des villes, des bassins et des régions. Des cadres régulateurs et cohérents au niveau international doivent être dessinés et être appliqués, ceci faisant accroître la visibilité d'une politique de l'eau soutenable au niveau global, à l'œuvre de la communauté globale. Les parlements sont le lieu et les acteurs naturels à ce propos. Ceci est le motif pour lequel nous croyons qu'il est urgent et essentiel revaloriser **les pratiques traditionnelles locales de gestion de l'eau.**

Une importante hérité de connaissances, de compétences et de pratiques des communautés très efficaces et soutenables, a été dilapidée et s'est perdue. Et le risque qu'elle soit ultérieurement détruite dans les années à venir persiste.

PROPOSITIONS

Dans le but de faire devenir réalité les principes ci-dessus cités dans les 20-25 prochaines années, années au cours desquelles 2 milliards de personnes s'ajouteront à la population actuelle, nous proposons que les mesures suivantes soient prises et réalisées, et qu'elles fassent partie intégrante d'un «World Water Contract» qui doit se réaliser le long de **deux axes principaux**:

- La création d'un «réseau de parlements pour l'eau»;
- La promotion de campagnes informatives et d'accroissement de conscience et de mobilisation sur le thème «eau pour tous».

Nous proposons en outre la constitution d'un Observatoire mondial pour les droits de l'eau.

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE PARLEMENTS POUR L'EAU

C'est sur les parlements, principaux organes de représentation politique dans les sociétés occidentales, et sur les institutions similaires des autres pays, que retombe la responsabilité de modifier la loi existante à travers l'application des principes ci-dessous cités. Définir un nouveau cadre législatif au niveau local et national, mais aussi au niveau international et mondial est l'un des principaux devoirs des parlements pour combler le vide qui existe dans ce domaine sur le plan mondial. La priorité est celle de définir un «Traité mondial sur l'eau» qui légalise l'eau comme bien patrimonial vital, commun à toute l'humanité. Ceci par exemple exclurait l'eau de tous les accords commerciaux internationaux (comme ceux qui existent déjà dans l'Organisation Mondiale du Commerce-WTO), comme ça arrive sur le plan culturel.

PROMOTION DE CAMPAGNE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION

1. développement (ou modernisation) des systèmes de distribution et de production d'eau saine pour les 600 villes de la Russie, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique Latine et des pays européens qui auront plus d' 1 million d'habitants dans l'an 2020 et lesquels systèmes d'aqueducs sont aujourd'hui déjà dépassés, inadéquats ou inexistants ;
2. lutte contre les nouvelles sources de pollution de l'eau dans les villes de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et du Japon où la contamination du terrain (sol), soit en superficie qu'en profondeur devient de plus en plus un phénomène préoccupant, sérieux et dans certains cas irréversible.

Ces actions répondent à l'objectif: «3 milliards de robinets».

Les ONG, les syndicats et les scientifiques jouent à ce propos un rôle essentiel et déterminant.

Pour atteindre ces buts, la priorité doit être donnée à:

1. la réforme structurelle des systèmes d'irrigation dans l'agriculture industrielle intensive.

La solution existe déjà et est par exemple «l'irrigation à gouttes».

L'agriculture contemporaine est le principal consommateur des ressources d'eau fraîche de la planète (représentée par le 70% de l'extraction mondiale totale, la majeure part étant destinée à l'agriculture).

2. **une moratoire de 10-15 ans pour la construction de nouvelles grandes digues** qui ont jusqu'à présent crée des problèmes considérables de court et long terme à l'environnement, aux populations locales et à la possibilité d'une gestion de l'eau intégrée et soutenable.

LA CONSTRUCTION D'UN OBSERVATOIRE MONDIAL POUR LES DROITS DE L'EAU

L'objectif principal de cet observatoire sera celui de recueillir, produire, distribuer et diffuser les informations le plus possible rigoureuses et fiables en ce qui concerne l'accès à l'eau (d'un point de vue des droits individuels et collectifs), à la production de l'eau, à son utilisation, à sa conservation/protection et au développement démocratique et soutenable. L'observatoire doit devenir un des points de référence mondiaux pour les informations sur les droits de l'eau, avec le support des formes plus efficaces de partenariat et de solidarité pour l'eau.